



Ville de Trois-Pistoles

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue le **14 février 2022**, à 19 h 30.

Sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney

Siège #2 - Claudia Lagacé

Siège #3 - Johanne Beaulieu

Siège #4 - Yannick Ouellet

Siège #5 - Éric Belzile

Siège #6 - Steve Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Philippe Guilbert. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier et Nancy Dubé, greffière et directrice générale adjointe.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

Madame Claudia Lagacé, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 862 ayant pour objet de modifier diverses dispositions du Règlement no 594 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction sera adopté lors d'une séance ultérieure. Conformément à la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante, par la conseillère et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

Nancy Dubé, greffière

Vraie copie conforme, ce **15 février 2022**.

Nancy Dubé, greffière